

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 334 16 MARS 1953

n° 334 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date de publication

16 mars 1953

Date du numéro

1 avril 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret au 18 juin 1884

**Vu**le décret du 29 juillet 1924 organisant le domaine privé à la Côte Française des Somalis

**Vu**l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

**Vu**le plan de lotissement ci-annexé signé par M. le Directeur du Service des Travaux publics à la date du 10 février 1953

Sur le rapport du Chef du Service des Domaines, Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 mars 1953,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est approuvé le plan de lotissement ci-annexe des terrains compris entre l'avenue de Brazzaville, le boulevard de Gaulle, l'avenue 13 et le canal du Khor Bourhan. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.